

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Vivek SINGH

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, M. Sébastien LEMONNIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain LENESLEY qui a donné pouvoir à Mme Martine LEPAGE, Mme Pierrette POUSSET Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN

Absents : M. Manoël DUDOUIT, M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, Mme Laëtitia VIVIER

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DEGUETTE

Date de convocation : 3 mai 2023

Date d'affichage : 17 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 5

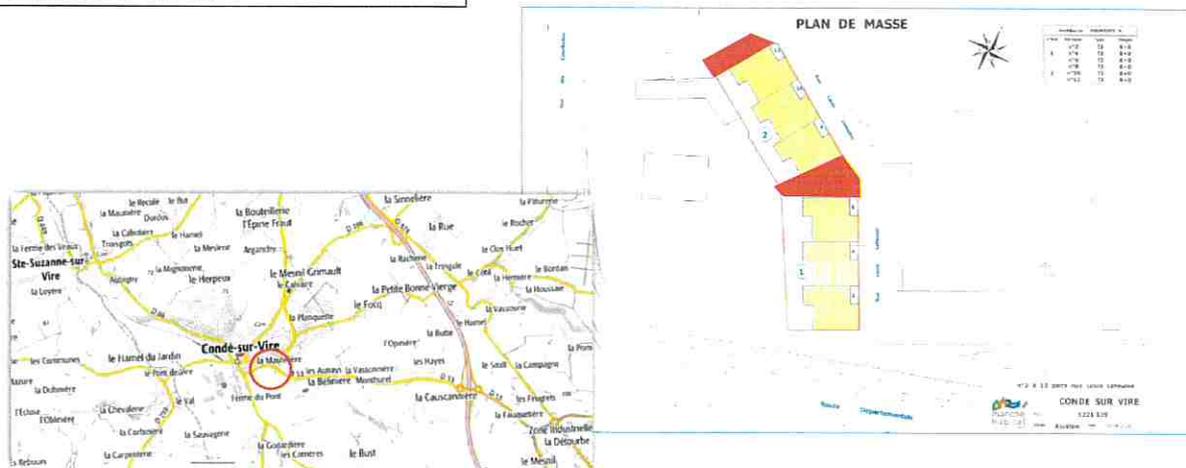
Votants : 24

Votants : 24

Délib. n°2023-054 : Foncier - achat de portions foncières (espaces verts) dans le lotissement Louis Leloufon à Manche Habitat

Manche Habitat propose à la commune d'acquérir les espaces verts autour des maisons seniors dans le lotissement Louis Lefoulon. Au moment de la conception du projet, la commune s'était engagée à les racheter après la réalisation de l'opération.

- surface : 120 m² (environ)



Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Acquérir, à l'euro symbolique, les espaces verts autour des Lefoulon à Condé-sur-Vire, d'une surface totale de 120 m² par Manche Habitat, ayant son siège à Saint-Lô (50000) 5 rue Emile Enault ;
- Dire que les frais de géomètre seront supportés, pour moitié chacun, par le vendeur et l'acquéreur, et que l'acte de cession sera établi par Manche Habitat ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à la cession.

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

